



Compte rendu sommaire valant publication
Publication dans la huitaine
Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Affichage sommaire

Séance du 23 février 2023

PRÉSENTS : M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mme GUESNE Lydie, M CADOUX Claude, Mme CHAIGNE Isabelle, M FRERE Fabrice.

EXCUSÉES : Mme CHAUVEAU Cécile, M COLLON Olivier (donne pouvoir à M RIMBEAU Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2022	
Approbation des nouveaux statuts de ID79 (Ingénierie Départementale)	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires avec le CDG79	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Dispositif « argent de poche 2023 » renouvellement	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant n°1 à la convention du service commun d’instruction des actes et autorisations du droit des sols	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Projet de convention avec l’epfna	Majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

- ✚ Projet d’aménagement du lavoir de Jubert: une réunion de la commission Environnement/embellissement dont M Briffaud dresse le compte rendu avec le projet de la création d’un chemin pédestre autour du lavoir, l’installation de tables de pique-nique et la sécurisation du site. Le montant global pourrait être d’environ 2500.00 €. Une participation de l’association culturelle de l’Autize pourrait être envisagée.
- ✚ Opération nature propre : une information a été donnée concernant une chasse aux déchets programmée par l’association de chasse, rendez-vous est donné le 18 mars prochain, dans le cadre du projet « j’aime la nature propre » en application de la loi du 24 juillet 2019.
- ✚ Projet épicerie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d’un projet d’épicerie avec la société API qui installe des supérettes en libre-service et proposant des produits locaux. Un engagement de principe est décidé.
- ✚ Calendrier de l’aménagement du bourg
- ✚ Point sur le marché ardinois : lors de sa réunion, l’association du marché ardinois a émis le souhait d’avoir une toile tendue et étanche mais l’emplacement est soumis à l’avis des ABF.
Un problème d’arrivée d’eau et d’électricité est soulevé, une demande de compteur doit être faite pour y remédier.
De plus il manque un espace de stockage.

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Ardin, le 23 février 2023

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 23 février 2023 est consultable en mairie.